

# CONSTRUCTION DE LOIS DE MAINTIEN ET DE TRANSITION EN INCAPACITÉ / INVALIDITÉ



1 jour

Fiche d'inscription  
sur [www.caritat.fr](http://www.caritat.fr)

Prévoyance - Santé



## À qui s'adresse cette formation ?

Aux actuaires et collaborateurs des directions techniques des sociétés d'assurance et de réassurance, des mutuelles et institutions de prévoyance, du courtage, de l'audit et du conseil.

## Pour obtenir quoi ?

Connaître les méthodes de construction de lois de maintien et de transition en incapacité et en invalidité. Savoir organiser les données. Comprendre comment utiliser les lois dans le contexte Solvabilité 2 / IFRS.

## Comment ?

Les apports théoriques alternent, tout au long du stage, avec des travaux pratiques d'application réalisés sur Excel.

## Quels sont les pré-requis ?

Connaissances de base en actuariat.

Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

## Qu'allez-vous apprendre ?

### Introduction

- Solvabilité 2 : quelles conséquences sur les tables d'expérience ?
- Les spécificités des risques associés à l'arrêt de travail

### Les modèles usuels pour la construction de lois de maintien et de transition en incapacité / invalidité

- La forme des lois à construire
- Comment choisir entre un modèle paramétrique et une approche non paramétrique ?
- Construire et valider les tables d'expérience

### Quel niveau de segmentation optimal pour un provisionnement « best estimate » ?

- Tables *best estimate* et prudentielle : quelles différences ?
- Pourquoi segmenter ?
- Comment le faire et quantifier la pertinence du résultat obtenu ?

### La préparation de la base de données

- Identification des données requises
- Validation et retraitement des données
- Quels points de contrôle et de validation ?

### Profiter de l'expérience de cas pratiques réels

- Le contexte de la construction
- Les données disponibles
- Quels choix méthodologiques ?
- L'exploitation de la table d'expérience

## Qui anime cette formation ?

**Frédéric PLANCHET**,  
actuaire agrégé, docteur en sciences de gestion, professeur à l'ISFA, associé au cabinet PRIM'ACT.



**Gilles DEPOMMIER**,  
actuaire qualifié et certifié. Consultant en actuariat chez PRIM'ACT.



**Ludovic POIRAUD**,  
Actuaire consultant chez PRIM'ACT.



01 44 51 04 00  
[info@caritat.fr](mailto:info@caritat.fr)

## La formation en pratique...

### Quand et où ?

**12 juin 2018**

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30  
Caritat, Paris 8°

### Combien ça coûte ?

1 220 € HT + TVA 20 %, soit 1 464 € TTC.  
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

### Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :  
Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00  
Précisez que vous venez de la part de Caritat.  
<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

## Qu'en disent les stagiaires ?

« Les différents intervenants sont très pédagogues et les documents fournis sont très complets. J'ai apprécié également la possibilité de faire des cas pratiques. »

*AF, Actuaire inventaire – MFPRÉVOYANCE*

« Sujet bien couvert et bien garni dans les documents. »

*SD, Chargée d'études actuarielles – GROUPAMA GAN VIE*

« Très bien, à la fois technique et pratique. »

*MB, Actuaire certifié et Chargée d'études techniques – ADDING*

Cette formation est proposée en partenariat avec

**Prim'Act**



SIRET 477 962 690 00020

5 rue Tronchet - 75008 Paris  
Tél. : 01 44 51 04 00 - Fax : 01 44 51 04 09  
[www.caritat.fr](http://www.caritat.fr)